

## Conseil municipal du 16 octobre 2015 à Lacropte

### Présents :

C.FAURE , G.BASHFORD , M.J.LANCE , I.FAURE , F.LADEUIL, J.L.BAUMANN , R.LESTANG , D.PRIVAT , T. DUFRAIX, V.CELERIER, M.KINE, J.M CHINOUILH, MONTAURIOL P

Absents excusés : Maria CHEVREUX (procuration à Isabelle FAURE)

Secrétaire de séance : Patricia MONTAURIOL

Ouverture de séance à 18 h 15

### DELIBERATIONS :

- Suppression poste administratif : Mme le Maire fait part au conseil municipal de la suppression du poste du secrétaire de mairie en arrêt de maladie depuis deux ans et demi et maintenant reconnu inapte au travail pour invalidité. **Délibération votée à l'unanimité.**
- Création poste adjoint administratif : Mme le Maire fait part au conseil municipal que suite à la suppression du poste du précédent secrétaire de mairie, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe doit être créé pour 21 heures par semaine et de nouveaux horaires seront mis en place à compter du 01 janvier 2016. **Délibération votée à l'unanimité.**
- Contrat adjoint technique accompagnement enfants dans le bus : le contrat de l'adjoint technique accompagnant le bus arrive à échéance au 31/12/15. Après débat, Mme le Maire propose au conseil municipal un nouveau contrat de 45 minutes par jour et annualisé. **Délibération votée à l'unanimité.**
- Taxe aménagement : le taux de la taxe d'aménagement actuellement appliqué sur la commune est fixé à 2,5 %. Après débat, Mme le Maire propose au conseil municipal de reconduire ce même taux révisable tous les ans avec exonération sur toute construction inférieure à 20 m<sup>2</sup> (abris de jardin et autres). **Délibération votée à l'unanimité.**
- Virement de crédit : l'ordinateur de la comptable étant hors service, le conseil municipal décide d'acheter un nouvel équipement. Par le fait, prévoir un virement de crédit pour l'acquisition. **Délibération votée à l'unanimité.**
- Choix des entreprises travaux Mairie/Poste, Centre Culturel et Bibliothèque : Les plis étant ouverts et le choix des entreprises étant fixé, une délibération doit être prise pour valider ces attributions. M. DUFRAIX Thierry quitte la salle ; M. LESTANG présente les travaux. **Délibération votée à l'unanimité des présents.**
- Modification répartition honoraires maître d'œuvre : M. CHARBONNIER, architecte, a été nommé pour les travaux d'aménagement Mairie/poste, Centre Culturel et Bibliothèque. Depuis le 01/07/15, il est le gérant de la SARL FORMA 3 +. Aussi, **une délibération doit être prise pour changement de nom de cabinet. Vote à l'unanimité.**

- 

- Aliénations de chemins :

**M. et Mme BOURGEIX** Francis souhaitent acheter des chemins ruraux traversant leur propriété aux lieux-dits « Le Latel », « Le Château » et « Maison Neuve ». Après consultation des demandes écrites, le conseil municipal accepte l'aliénation de ces chemins et demande à Mme le Maire de faire les démarches administratives nécessaires. **Vote à l'unanimité.**

**M. PRIVAT Didier** souhaite acheter des chemins ruraux traversant sa propriété aux lieux-dits « La Mothe » et « La Mothe Est ». Après discussion, le conseil municipal accepte l'aliénation de ces chemins et demande à Mme le Maire de faire les démarches administratives nécessaires. M. PRIVAT quitte la salle. **DELIBERATION acceptée à l'unanimité des présents.**

**M. LESTANG Michel** demande par écrit l'aliénation d'un chemin rural traversant sa propriété. Après discussion, le conseil municipal accepte l'aliénation de ce chemin et demande à Mme le Maire de faire les démarches administratives nécessaires. **Vote à l'unanimité.**

POINTS :

- Chemin de Maison Neuve : Rémy LESTANG se renseigne pour des bandes rugueuses, un rétrécissement et des fossés. Décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.  
Prévoir 7 à 8 tonnes d'enrobé à froid pour réfection de cette voie.
- Chemin DAURIAC : Voir avec le demandeur car problème de parcelle enclavée.  
Demander à M. DAURIAC de contacter ses riverains avant de commander le dossier au géomètre.
- Convention garderie : une convention est établie entre la mairie et la CCPVTT. Le montant prévisionnel de 648 € par mois est fixé pour évaluation des frais de gardienne. Une réunion est prévue courant novembre avec les parents. Voir aussi le fonctionnement avec CENDRIEUX.

Mme le Maire clôture la séance à 20 h 30.

